

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement d'emprunt numéro 23-173

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière que lors de la séance ordinaire tenue le 23 novembre 2023, le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le règlement suivant :

• Règlement numéro 23-173 décrétant un emprunt de 850 000 \$ pour la réalisation de travaux de pavage

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a par ailleurs approuvé ce règlement le 12 décembre 2023. Le Règlement d'emprunt numéro 23-173 entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement à l'hôtel de ville situé au 4° étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 15 décembre 2023.

Dany Michaud

Directrice générale et greffière-trésorière